

## **Projet de révision de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES)**

### **Intervention faite au Grand Conseil le mardi 25 janvier 2011**

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Le projet de loi qui nous est soumis soulève plusieurs problèmes. Le premier problème, c'est son manque de lisibilité. Le projet de loi concerne aussi bien les hôpitaux que les EMS alors que ces deux sortes d'institutions obéissent, du moins en partie, à des règles de gouvernance différentes. En outre, les articles du projet sont enchevêtrés les uns dans les autres, il y a de nombreux renvois ; cela n'est pas un gage de clarté.

Au-delà de cette question formelle, le principal problème réside dans le fait qu'avec ce projet de loi, le canton de Vaud reste *de facto* dans la logique du subventionnement des établissements de soins qui prévalait jusqu'ici et qui doit changer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, la LAMAL. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la LAMAL et le nouveau financement hospitalier qui en découle passe à la logique du forfait par patient et par pathologie, quel que soit l'hôpital. Ce qui compte désormais, pour déterminer la facture à payer à l'hôpital public ou à la clinique privée, ce n'est plus la structure et le statut de l'établissement, c'est la qualité et le coût des traitements qui y sont prodigués. Comprenez-moi bien, je ne suis pas opposé par principe à ce que l'Etat surveille les hôpitaux. Mais cette surveillance doit se limiter, dans la logique de la LAMAL, aux résultats obtenus par les hôpitaux, au rapport qualité-prix des prestations fournies. Ce sont les deux seuls points, la qualité et le coût, que l'Etat devrait se contenter de contrôler. Tout le reste n'est que littérature idéologique. Nous sommes en train de construire une de ces vaudoiseries administratives dont nous avons trop souvent le secret et dont nous aurons rapidement à nous repentir.

S'agissant du cas spécifique des cliniques privées, je rappelle que celles-ci assurent aujourd'hui 15% des hospitalisations. La reconnaissance des cliniques privées, sans leur imposer de devenir des établissements de soins qui soient des copies conformes, en tous points, aux hôpitaux publics, permettrait d'éviter de créer à grands frais de nouveaux lits d'hôpitaux ou de créer la pénurie en raison de la forte augmentation de la population et de son vieillissement grandissant.

Le projet de loi qui nous est soumis aura aussi des effets paradoxaux. Si les Genevois, les Fribourgeois et les Bernois reconnaissent les cliniques privées, ce qui est très probable, les patients vaudois pourront aller se faire soigner dans ces cliniques établies dans d'autres cantons et l'Etat de Vaud devra financer au moins 55% du coût des hospitalisations en question. En clair, le Vaudois qui ne bénéficie que de l'assurance de base ne pourra pas se faire soigner dans une clinique privée vaudoise, mais il pourra se faire soigner dans une clinique privée d'un autre canton, et l'Etat de Vaud devra payer. Cela me paraît absurde.

Pour tous ces motifs, je vous invite, au nom du groupe radical, à refuser d'entrer en matière sur ce projet de loi.

J'aimerais également adresser une question au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat relève dans l'exposé des motifs que la reconnaissance de toutes les cliniques privées coûtera à l'Etat 70 millions, en application des nouvelles règles de financement imposées par la LAMAL. Ce montant est controversé, certains affirment qu'il est surévalué. En l'espèce, retenons le montant de 70 millions. La question que je me pose est la suivante : est-ce que le Conseil d'Etat souhaite imposer des contraintes sévères aux cliniques privées en contrepartie des 70 millions qui seront déboursés, ou est-ce que le Conseil d'Etat souhaite, au travers des contraintes très strictes prévues, dissuader les cliniques privées de demander la reconnaissance d'intérêt public et ainsi économiser 70 millions ?

Je vous remercie de votre attention.